

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 05 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 05 novembre à dix-huit heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7 Votants : 10	<p><u>Présents</u> : CARRE Arnaud, LEFORT Charles, PEPION Adeline, LOGUIVY Christine, Briec LABOUE, Morin Amandine arrivée à 19h20</p> <p><u>Absent excusé</u> : Lucie CHEVALIER a donné procuration à Arnaud CARRE, Sonia QUEMENER a donné procuration à Adeline PEPION et Axel HERVET a donné procuration à Erwan DIVEU.</p> <p><u>Absent non excusé</u> : Thierry CHAPON</p>
--	--

Secrétaire de séance : Madame LOGUIVY Christine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h34
Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Antenne 5 G : intervention d'un professionnel (Charles LEFORT)
- Déchets Verts : fonds de concours questionnaire (Mr le Maire)
- Clect : rapport de la suppression TH (Axel HERVET)
- Demande d'adhésion de la commune de Beausais Sur Mer à Dinan Agglomération : information (Mr le Maire)
- Pluie : information Stecal (Mr le Maire)
- Appartement école : bilan agence Guy Hoquet
- Retour réunion biodiversité : agglomération (Adeline PEPION)
- Questions diverses :

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. N'ayant aucune objection, celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil. Il adresse tous ses vœux de rétablissement à Sonia Quémener qui a eu un accident la semaine passée.

Antenne 5 G : intervention d'un professionnel (Charles LEFORT)

Le conseil municipal reçoit Monsieur SATOUR responsable régional FREE. En effet sous proposition de Charles Lefort, il vient présenter la mise éventuelle d'une antenne 5 G sur le territoire communal. Cette visite vient à la suite de demandes de concitoyens se plaignant d'être dans une zone blanche. A ce jour, 18 antennes ont été installées dans l'agglomération dont les communes de BOBITAL, SAINT HELEN et CALORGUEN. Les antennes peuvent être installées sur un terrain de 70m², sur un point assez haut. L'antenne fait 30 mètres de hauteur, et à une portée sur 4 à 5 kilomètres.

Elle peut distribuer 2G, 3G, 4G, 5 G ; Il peut y avoir plusieurs opérateurs sur la même antenne.

Des études ont été réalisées et ont prouvées qu'il n'y avait aucune conséquence sur la santé des habitants.

Le conseil après un tour de table des élus a validé un accord de principe afin de continuer l'étude du projet.

Déchets Verts : fonds de concours questionnaire (Mr le Maire)

Dinan Agglomération propose aux communes une offre complète d'accompagnement pour réduire les déchets végétaux. Pour cela il souhaite accompagner les communes en cas d'achat de matériels.

Le conseil municipal estime que la commune n'a pas les moyens de s'acheter un broyeur ou tout autres matériels. Par contre il ne s'interdit pas de louer une fois par an tout ustensile permettant le broyage, il est évoqué également de réaliser un compostage communal.

C'est pourquoi le conseil municipal décide de ne pas être candidat au fond de concours de l'agglomération, ajoute qu'il faudrait peut-être voir avec la commune d'Evran s'il ne peut pas avoir mutualisation dans cette politique.

CLECT : rapport de la suppression TH

La commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 octobre 2021 afin d'évaluer l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal de fusion de Dinan Agglomération.

Le rapport de la CLECT annexée à la délibération a été adopté par la CLECT à la majorité simple avec une voix contre et une abstention.

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 ;

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour adopter :

- Le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 en annexe de la délibération ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 6 Votants : 10 Voix pour : 10 Abstentions :

Accord à l'unanimité pour les conditions et la signature des documents

Demande d'adhésion de la commune de Beaussais Sur Mer à Dinan Agglomération : information (Mr le Maire)

La commune de BEAUSSAIS SUR MER a demandé à rejoindre Dinan Agglomération. Le 08 novembre 2021, le conseil municipal de Beaussais sur mer s'est réuni et a délibéré sur l'adhésion de la commune à Dinan Agglomération. En décembre 2021, Dinan Agglomération va proposer l'adhésion et en mars 2022 toutes les communes de Dinan Agglomération vont délibérer en validant ou pas l'adhésion. Monsieur le maire ajoute qu'il reviendra vers le conseil municipal lorsque le dossier sera plus à même d'être présenté.

Pluuh : information Stecal (Mr le Maire)

Monsieur le maire informe le conseil municipal des propositions réalisées dans le cadre des STECAL Cette politique représente des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (CU, art. L. 151-13).

Un changement de destination pour 3 zones sur la commune du Quiou, à savoir :

- Une réserve foncière permettant le développement d'une entreprise implantée sur le territoire
- Un développement tourisme et loisir (Projet touristique du domaine de Hac)
- Mise en place d'un Camping municipal au niveau de la voie verte (ancienne gare).

Une mise à jour de la liste des STECAL a été envoyé à Dinan Agglomération permettant de faciliter leur traitement.) Monsieur le maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une enquête publique reprenant l'emprise des terrains à construire. Lorsque cette modification du PLUI pourra être mise en place, monsieur le maire indique qu'il écrira aux propriétaires ayant des terrains classés constructibles leur demandant s'ils souhaitent vendre ou faire construire des logements.

S'il s'avère qu'il n'y a pas de volonté de la part des propriétaires actuels de vendre leur terrain et participer à l'effort communal, il proposera à l'assemblée municipale de retirer les superficies aujourd'hui constructibles et les confier à d'autres propriétaires permettant la construction de nouvelles habitations.

Aujourd'hui il faut attendre l'étude du futur schéma de cohérence territorial de Dinan Agglomération ces modifications ne devraient pas voir le jour avant deux à trois ans d'après le service urbanisme de cette dernière.

Appartements communaux

L'agence Guy HOQUET a envoyé le résumé des visites soit 5 dossiers, le conseil municipal avait demandé à prendre la décision finale du choix du locataire en accord avec l'agence.

Deux locataires ont été choisis pour aménager au plus vite dans ces deux appartements.

Retour réunion biodiversité

Adeline PEPION nous a présenté le retour de la réunion de la biodiversité qui correspond à la pollution lumineuse, nos bâtiments, nos murets, le bocage, les parcs jardins, les espaces verts et les amphibiens.

Sur 25, 20 communes ont été choisies, il en reste 5 à définir, et la commune du QUIOU n'a pas été sélectionnée.

Le conseil municipal très surpris d'une telle décision après tous les efforts consentis en matière de biodiversité et cela depuis plusieurs années a décidé de ne plus faire partie de cette thématique défendue par l'agglomération.

En effet, est-il nécessaire de rappeler les travaux réalisés avec le conseil départemental, les espaces naturels valorisant la biodiversité spécifique des faluns, la mise en place du fleurissement, le label zéro phyto depuis 2013 la mise en place d'un verger et rucher conservatoire, la plantation de nombreux linéaires avec Breiz-Bocage

Après débat, le conseil municipal déclare qu'il continuera avec d'autres partenaires à la valorisation de la biodiversité.

La séance a été levée à 20h53.

Le Maire,
Arnaud CARRÉ

Axel HERVET

Adeline PEPION

Procuration

Erwann DIVEU

Lucie CHEVALIER

Thierry CHAPON

Procuration

Absent

Charles LEFORT

Amandine MORIN

Sonia QUEMENER

Procuration

Brieuc LABOUE

Christine LOGUIVY